

CONDITIONS GENERALES DE COPIEPRESSE

Article 1. Droits de reproduction

1.1. Seuls le respect des conditions de reproduction et le paiement préalable des droits de reproduction autorisent l'utilisateur à procéder à la reproduction des contenus de presse.

1.2. Cette autorisation n'emporte aucun transfert de droit sur les contenus de presse.

1.3. L'autorisation octroyée par Copiepresse vaut uniquement pour le type de reproduction spécifié dans le contrat d'utilisation et par conséquent uniquement pour les reproductions pour lesquelles les droits dus ont été payés. Toute autre reproduction est soumise à l'autorisation préalable de Copiepresse et au paiement des droits dus pour celle-ci.

1.4. Toute reproduction doit être accompagnée de la mention de la source (titre du journal/site web et date de parution) et de l'autorisation de l'Editeur de reproduire : "Le(s) présent(s) contenu(s) de presse est (sont) reproduit(s) avec l'autorisation de l'Editeur, tous droits réservés. Toute utilisation ultérieure doit faire l'objet d'une autorisation spécifique de la société de gestion Copiepresse: info@copiepresse.be". Pour les envois de contenus de presse par e-mail, les mentions suivantes doivent également accompagner les contenus :

- les contenus de presse reçus par e-mail ne peuvent être conservés plus de 7 jours par le destinataire.

- le destinataire doit déclarer à Copiepresse toute réutilisation des contenus de presse ainsi reçus, à l'adresse suivante: info@copiepresse.be.

1.5. Le contenu des contenus de presse ne peut en aucun cas être modifié, déplacé ou supprimé.

1.6. La conservation des contenus de presse sur un support électronique est limitée à 3 mois, sauf s'ils servent à alimenter un intranet/extranet/site internet (et moyennant paiement des droits correspondants).

Article 2. Responsabilité

Copiepresse ne peut pas être tenue pour responsable pour les reproductions faites par les utilisateurs de contenus de presse pour lesquels les éditeurs membres ne disposent pas des droits. L'utilisateur est responsable pour les reproductions non autorisées qu'il effectue.

Article 3. Conditions de paiement

3.1. Le paiement aura lieu après réception de la facture relative à la période contractuelle. La facture est établie en euros et le taux de TVA applicable est de 6%. En cas de modification du taux de toute taxe applicable ou d'instauration d'une nouvelle taxe pendant la période couverte par la licence, le nouveau taux ou la nouvelle taxe est alors applicable ce sans qu'il puisse être évoqué une quelconque modification significative des conditions d'autorisation du droit de reproduire et/ou communiquer au public les contenus de presse.

3.2. La facture est payable dans les 30 jours de la date de facturation.

3.3. Une facture non payée dans ce délai ouvrira le droit pour Copiepresse de réclamer un intérêt de retard de 12% l'an, courant automatiquement

et sans mise en demeure à dater de la même échéance (30 jours après la date de la facture) et ceci sous réserve du droit de Copiepresse de réclamer le montant effectif de son préjudice.

3.4. Lorsque le montant des droits mentionnés sur la facture correspond à une provision basée sur une estimation de consommation de contenus, celle-ci sera réajustée tous les 12 mois grâce à l'établissement par l'utilisateur d'une déclaration d'utilisations effectives. Une sous-consommation constatée par rapport à la provision versée en début de période annuelle entraînera la conservation du solde par Copiepresse au titre de provision pour la période suivante. Toute provision non épuisée au bout de 18 mois (c'est-à-dire au cours des 12 mois couverts par la provision et des 6 premiers mois de l'année suivante) sera définitivement acquise à Copiepresse.

Article 4. Durée du contrat

4.1. Le contrat entre en vigueur à la date de sa signature et est conclu pour une période d'un an. Le contrat sera automatiquement prolongé par périodes d'une année à moins qu'une des parties l'ait dénoncé par courrier recommandé ou par exploit d'huissier au moins deux mois avant sa date d'expiration.

4.2. Copiepresse peut retirer son autorisation si l'utilisateur méconnaît/viole/favorise la violation d'une des dispositions du présent contrat. Dans cette hypothèse, Copiepresse conservera à titre de dédommagement préalable, le solde des droits perçus, et ceci sous réserve du droit de Copiepresse de réclamer le montant effectif de son préjudice.

Article 5. Dispositions diverses

5.1. Le contrat ne dégage pas l'utilisateur de ses obligations légales qui découlent de la loi sur le droit d'auteur, entre autres le paiement des indemnités dues pour les licences légales.

5.2. Moyennant un préavis de trois (3) mois annoncé sur la Home page du site www.copiepresse.be, Copiepresse est en droit de modifier à tout moment les conditions générales et/ou les tarifs via la publication de la nouvelle version des conditions générales et/ou des tarifs sur son site internet. Passé ce délai, tout acheteur effectuant des opérations aux tarifs révisés est présumé les avoir préalablement acceptés. Copiepresse conseille dès lors aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version des conditions générales et/ou des tarifs sur son site.

5.3. Si une des clauses du présent contrat était nulle en tout ou en partie, les autres dispositions du contrat continueront à sortir leurs effets et la disposition nulle sera remplacée par une disposition valide ayant l'effet ou l'objet le plus proche.

5.4. La relation contractuelle entre Copiepresse et l'utilisateur est réglée uniquement par le présent contrat.

5.5. Tout problème relatif à la conclusion, l'interprétation ou la mise en œuvre du présent contrat est de la compétence des tribunaux de Bruxelles.

5.6. Seul le droit belge est applicable au présent contrat.